

Jauge à 50 % : une situation « anticipée » par les universités, priorité à « la réussite des étudiants »

Paris - Publié le mercredi 7 octobre 2020 à 8 h 58 - Actualité n° 195203

« De nombreuses universités appliquaient déjà la jauge de 50 % dans leurs formations. La circulaire de rentrée du 07/09/2020 prévoyait quatre scénarios applicables de façon croissante. Les universités sont donc déjà préparées à des mesures sanitaires plus strictes et à leur mise en œuvre, dans le respect de l'autonomie des établissements et l'appréciation des chefs d'établissement », déclare [Guillaume Gellé](#), président de l'Urca et de la commission de la formation et de l'insertion professionnelle de la CPU, à News Tank, le 06/10/2020.

Depuis le 06/10 et pour deux semaines, est instauré dans les établissements du supérieur situés en zones d'alerte renforcée et maximale, une jauge à 50 % au plus de leur capacité nominale. Une vingtaine d'universités sont ainsi concernées.

Une mesure que Guillaume Gellé juge aussi « symbolique ». Selon lui, « il fallait une réponse générale face aux communications que nous avons pu entendre par rapport à nos étudiants vecteurs de propagation de la Covid-19. Il fallait aussi que ça se voit ».

« Désormais, nous devons veiller à ce que les étudiants qui ne peuvent accéder à de l'enseignement à distance par manque de matériel, se mettent en relation avec les services sociaux de leur établissement ou leur [Crous](#). Il faut aussi que les établissements déploient leurs solutions numériques en interne. Cela ne va pas se faire instantanément, mais nous avons anticipé ces changements. »

Guillaume Gellé tient à rassurer les étudiants « sur le fait que leur année universitaire sera un peu particulière dans ses modalités d'enseignement, en raison de la pédagogie déployée. Mais les équipes pédagogiques font tout pour leur réussite ».

Plusieurs universités des zones concernées indiquent comment elles s'adaptent à cette mesure.

Une mesure anticipée mais qui nécessite « des capacités de réactivité » des équipes

« Les établissements ont déjà beaucoup anticipé, notamment en recensant les capacités d'accueil en mode normal et en mode Covid. Ils connaissent les jauges de leur salle et leur capacité à accueillir les étudiants », indique Guillaume Gellé.

« À partir de là, il restera à définir, pour certains, les modes de permutation, ce qui est laissé à l'appréciation des établissements (numéro étudiant pair ou impair, aléatoire, par binôme). Cela risque de prendre un peu de temps d'adaptation dans les quelques jours à venir, mais le reste est anticipé. »

Sur le volet numérique, si les équipements audiovisuels ont été commandés avant ou durant l'été, « tout n'est pas complètement arrivé en raison de retards ou de rupture dans les commandes. Le déploiement se fera petit à petit : c'est une question de jours pour la mise en place et de quelques semaines pour régler tous les détails ».

« Désormais, on s'installe dans une situation qui va durer et qui nécessite donc des aménagements. Nous sommes conscients des capacités de réactivité que cela demande à tout le monde et cela peut être difficile pour les équipes pédagogiques et administratives. »

Une réponse « symbolique »

Selon le président de la commission de la formation de la [CPU](#), ces mesures répondent par ailleurs à des « besoins d'image ».

« Aujourd'hui, grâce au port du masque, nous avons pu limiter les contaminations. Les pouvoirs publics sont dans une sensibilisation générale de l'ensemble de la population, dans toutes les activités, mais cela relève parfois aussi du symbolique. La réalité, sur le terrain, est que le nombre d'étudiants atteints est assez réduit actuellement. »

Christophe Kerrero, recteur de la région académique d'Île-de-France a en effet indiqué qu'il y avait eu 796 cas d'étudiants contaminés cumulés en septembre, pour 705 000 étudiants :

« Il y a eu ces derniers temps des communications négatives envers les universités et même les jeunes en général. Il était nécessaire de corriger ces clichés qu'on a pu avoir, qui sont loin de la réalité de la situation des universités. Les situations de clusters dans les universités sont nées davantage par des soirées d'intégration et des retrouvailles après les vacances, issues d'un été qu'on a tous pensé moins à risque. »

Ile-de-France : 25 clusters dans l'Esri au 05/10/2020

Sur les 203 clusters recensés en Ile-de-France au 05/10/2020, 25 se trouvent dans l'enseignement supérieur, dont neuf à Paris. Et toutes les contaminations ont été faites hors situations d'enseignement, selon les informations de l'ARS obtenues par News Tank.

Assurer une réelle continuité pédagogique

Ainsi, « le but final est d'assurer une réelle continuité pédagogique », c'est-à-dire « dans des modalités le plus proche de la normale bien que dégradées, tant que nous pouvons accueillir des étudiants sur nos campus, cela est possible ». Il rappelle que la jauge à 50 % permettra à tous les étudiants d'accéder à l'université, « ce qui est primordial pour leur accompagnement ».

« Cela permet d'enseigner de façon classique aux étudiants présents, et à l'aide des outils numériques en synchrone aux étudiants à distance, et donc de ne pas trop dégrader la pédagogie. Il faut également assurer un lien avec les étudiants qui ont le plus de difficultés pour suivre la part d'enseignement à distance, par exemple en mettant à leurs dispositions des locaux dans l'université, au Crous ou dans des tiers-lieux. »

« Soyons confiants sur le fait que même si ce n'est pas tout à fait une année normale sur le plan pédagogique, les équipes universitaires mettent en place pour s'en approcher au mieux », déclare Guillaume Gellé.

Ce que prévoient les universités de Paris 3, Rouen Normandie Bordeaux Montaigne et Lille

Jauge à 50 % : une situation « anticipée » par les universités, priorité à « la réussite de... 1/4

Paris 3 : un calendrier alterné et une jauge à 50 % depuis la rentrée

« La Sorbonne Nouvelle rappelle que dès le premier jour de rentrée, elle a été l'une des rares universités d'Île-de-France à mettre en place un calendrier alterné afin d'accueillir 50 % de ses étudiants sur site », indique l'Université Paris 3, le 05/10/2020.

Un groupe de travail issu de la [CFVU](#) a mené des réflexions à partir des remontées des composantes sur l'organisation de la rentrée à partir du mois de juin 2020. Celles-ci ont ainsi abouti à ce choix de réduire de moitié la densité d'occupation des sites de la Sorbonne Nouvelle durant le premier semestre.

« Les cours magistraux, qui regroupent le plus grand nombre d'étudiants, ont ainsi lieu à distance et la majorité des autres enseignements (TD, séminaires) alternent distanciel et présentiel, selon de nouvelles modalités hybrides. »

Jauge à 50 % : une situation « anticipée » par les universités, priorité à « la réussite de... 2/4

Rouen : nouvelles mesures et « ajustements nécessaires »

À l'Université de Rouen Normandie, « en amphithéâtre, en complément du masque, les étudiants doivent occuper un siège sur deux depuis la rentrée. Pour les plus gros effectifs, l'ensemble des équipes pédagogiques a travaillé à une hybridation des formations (présentiel et distanciel).

Pour toutes les formations où la jauge est déjà à 50 % d'accueil, les règles restent donc inchangées », indique l'établissement le 05/10.

« Pour les formations où ces mesures ne peuvent être appliquées, la direction de l'université a décidé, en accord avec les directeurs et directrices de composantes, de scinder les cohortes en groupes et d'alterner les séances en présentiel en fonction des effectifs permis par les salles. »

Ces nouvelles mesures seront mises en place le 07/10.

Jauge à 50 % : une situation « anticipée » par les universités, priorité à « la réussite de... 3/4

Bordeaux Montaigne : « Impossible de mettre en place cette organisation aussi rapidement »

« Si le nombre d'étudiants dans un groupe dépasse 50 % de la capacité d'accueil des salles de cours, il est nécessaire de diviser les groupes et d'utiliser le système des semaines A et B pour organiser les enseignements », écrit Lionel Larré, président de l'Université Bordeaux Montaigne, dans une lettre aux étudiants, le 05/10.

La capacité d'accueil des amphithéâtres est limitée à 30 %, pour prendre en compte la densité des sièges et les difficultés de circulations dans ces espaces.

« La circulaire ministérielle demande que cette adaptation soit en place dès le 06/10. Cependant, il apparaît impossible de mettre en place cette organisation aussi rapidement. Les équipes pédagogiques s'organisent au mieux », ajoute le président.

Jauge à 50 % : une situation « anticipée » par les universités, priorité à « la réussite de... 4/4

Lille : « seuls les enseignements respectant la jauge sont autorisés »

« À la rentrée, l'Université de Lille avait pris la décision de réduire, en amphithéâtre, l'accueil des étudiants à hauteur de 50 % des capacités d'accueil. Dès le 06/10, cette disposition s'étend à tous les espaces d'enseignement et de vie étudiante (salles de TD, TP, salles informatiques, bibliothèques universitaires, etc.) », indique l'université le 05/10.

« Pour le moment, seuls les enseignements respectant cette jauge sont autorisés. »

« La présidence de l'université a engagé un dialogue avec les directeurs et directrices de composantes [qui] feront connaître à leurs usagers les dispositions immédiates qui ont pu être prises ou sont à l'étude face à cette consigne. »

Guillaume Gellé



Date de naissance : 04/11/1969

Parcours	Depuis	Jusqu'à
Centre informatique national de l'enseignement supérieur Président	Décembre 2018	Aujourd'hui
Conférence des présidents d'université Président de la commission de la formation et de l'insertion professionnelle	Décembre 2018	Aujourd'hui
Université de Reims Champagne-Ardenne Président	Mars 2016	Aujourd'hui
Université de Reims Champagne-Ardenne Professeur des universités	Novembre 2005	Aujourd'hui
Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur Délégué scientifique	Juin 2013	Mars 2016
Université de Reims Champagne-Ardenne Vice-président du CEVU, en charge de la politique de formation, de la vie étudiante et des relations internationales	2007	2012
Établissement & diplôme	Année(s)	
Institut national polytechnique de Lorraine Master, sciences de l'informatique et de l'information et services apparentés		
Université de Reims Champagne-Ardenne Ingénierie électrique et électronique		1992

Fiche n° 7666, créée le 25/11/14 à 11:36 - MàJ le 03/04/19 à 12:02

Conférence des présidents d'université



Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des présidents d'université

103 boulevard Saint-Michel
75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/05/19 à 11:29

© News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »